

Politique sectorielle RSE applicable aux activités liées à l'industrie du tabac

1. Contexte et enjeux

La lutte contre le tabagisme est au cœur de la prévention des maladies chroniques non transmissibles. Cause de décès, de maladies et d'incapacités, le tabagisme est considéré par l'Organisation Mondiale de la Santé comme « l'une des plus graves menaces n'ayant jamais pesé sur la santé publique mondiale »¹.

Préoccupée par la propagation du tabagisme et les conséquences sanitaires, sociales, économiques et environnementales dévastatrices qui l'accompagnent, Natixis, dans le respect de l'objectif de Responsabilité Sociale et Environnementale qu'elle s'est fixé, met fin à ses activités de financement et d'investissement liées à l'industrie du tabac² dans le monde entier comme suit.

Le présent document fait état du cadre général d'exclusion applicable au secteur du tabac.

2. Champ de la Politique

La « Politique Tabac » s'applique au niveau mondial, à l'ensemble des métiers de Natixis précisés dans cette politique.

Elle s'applique aux entreprises définies selon les critères d'application de la présente politique.

Elle concerne les activités de financement, de produits et de services suivant :

Les financements bancaires :

- Les financements dédiés - sous la forme de financement de projet, de financement d'exportation, de vente ou négoce, ou toute forme de financement *corporate* dédié.

¹ <http://www.emro.who.int/fr/noncommunicable-diseases/causes/tobacco-use.html>

² Tel que défini par l'OMS « produits fabriqués entièrement ou partiellement à partir de tabac en feuilles comme matière première et destinés à être fumés, sucés, chiqués ou prisés ».

- Les financements *corporate* dont la destination des fonds est à objets multiples et n'est pas précisément allouée à des équipements précis.

Par financement, il est admis que sont également couverts par la Politique toutes formes de facilités, produits et services bancaires ou de marché qui lui sont associés, dont les garanties, lettres de crédit, swaps, et autres facilités connexes.

Les activités de marché :

- Les émissions d'obligations ou d'actions ;
- Le trading et la vente de produits dérivés ;
- L'origination d'opérations de marché sur des titres cotés pour lesquelles Natixis a la responsabilité de la gestion sous forme discrétionnaire ;

A contrario, lorsque la gestion discrétionnaire ne lui a pas été confiée, Natixis informe et encourage ses clients à adopter la présente politique mais demeure tenue en dernier ressort par la décision de son client dans le respect des devoirs fiduciaires auxquels la Banque est tenue.

Les activités de gestion d'actifs pour compte de tiers :

- L'ensemble des fonds de Mirova ;
- L'ensemble de la gamme de fonds ISR de Ostrum Asset Management ;
- La gestion d'actifs pour compte de tiers de Ostrum Asset Management dans le cadre d'une gestion de fonds ouverts pour lesquels Ostrum Asset Management est en charge des décisions d'investissements³ ;

A contrario, pour les autres types de gestion d'actifs (gestion de fonds dédiés ou sous mandat) pour lesquels les clients définissent les investissements à réaliser, Ostrum Asset Management informe et encourage ses clients à adopter la présente politique, mais demeure tenue en dernier ressort par la décision de son client (ou de son délégataire) dans le respect de ses devoirs fiduciaires.

Les activités d'assurance :

Concernant l'activité assurance de Natixis, Natixis Assurances applique la

³ À l'exclusion du fonds thématique AAA Actions Agro Alimentaire et de toute forme de gestion indicelle

Politique Tabac sur l'ensemble de ses portefeuilles sous mandat de gestion et fonds dédiés.

3. Critères d'application

En référence aux opérations visées dans le champ d'application décrit en Partie 2 ci-dessus, les critères d'exclusion suivants s'appliquent à toute entreprise de production, de fabrication, de commerce de gros et/ou de négoce de produits issus du tabac :

- 3.1 Natixis ne participe pas aux financements dédiés aux investissements (infrastructures, équipements, etc.) et au cycle d'exploitation liés aux activités du tabac.
- 3.2 Natixis ne participe pas aux financements *corporate* sous la forme de facilité non dédiée en faveur d'une société dont 25% ou plus de l'activité⁴ est issue du tabac.
- 3.3 Natixis ne participe pas au financement d'acquisition de toute entreprise dont 25% ou plus de l'activité⁴ est issue du tabac.
- 3.4 Pour les autres opérations définies dans le champ de la politique décrite ci-dessus (cf Partie 2), couvrant les activités de marché, de gestion d'actifs pour compte de tiers, Natixis applique les mêmes critères à la société cible que ceux visés en Partie 3.2.

4. Date d'effet de la Politique

Dans le périmètre des financements et activités bancaires, à compter de la date de publication de la présente politique, tout engagement existant devenu non-conforme sera honoré mais non renouvelé à son échéance.

Dans le périmètre de l'activité gestion pour compte de tiers défini au chapitre 2:

- Tout investissement existant devenu non-conforme sera cédé, et ce d'ici à fin 2018.
- Tout investissement nouveau dans une société définie en Partie 3 sera exclu.

⁴ L'activité est mesurée sur la base des revenus constatés au titre des derniers rapports d'activité et états financiers. Si l'emprunteur appartient à un groupe (cas d'une holding ou d'une filiale), la part des revenus issus de l'activité tabac est calculée à la fois au niveau de l'entité emprunteuse et de son groupe d'appartenance. Tout financement *corporate* non dédié en faveur de l'emprunteur est exclu dès lors que l'un de ces deux ratios atteint 25% ou plus.

5. Mise en œuvre et processus décisionnel

En cas d'incertitude sur la conformité d'une opération à la présente politique, une analyse complémentaire pourra être menée, puis présentée à l'instance de Comité la plus élevée de Natixis présidée par le Directeur Général (ou son Représentant) afin de définir la position finale.

Natixis se réserve le droit d'adapter, d'améliorer ou de faire évoluer à tout moment et sans préavis la présente politique sectorielle.